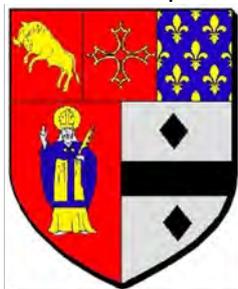


Mairie de Layrac-sur-Tarn

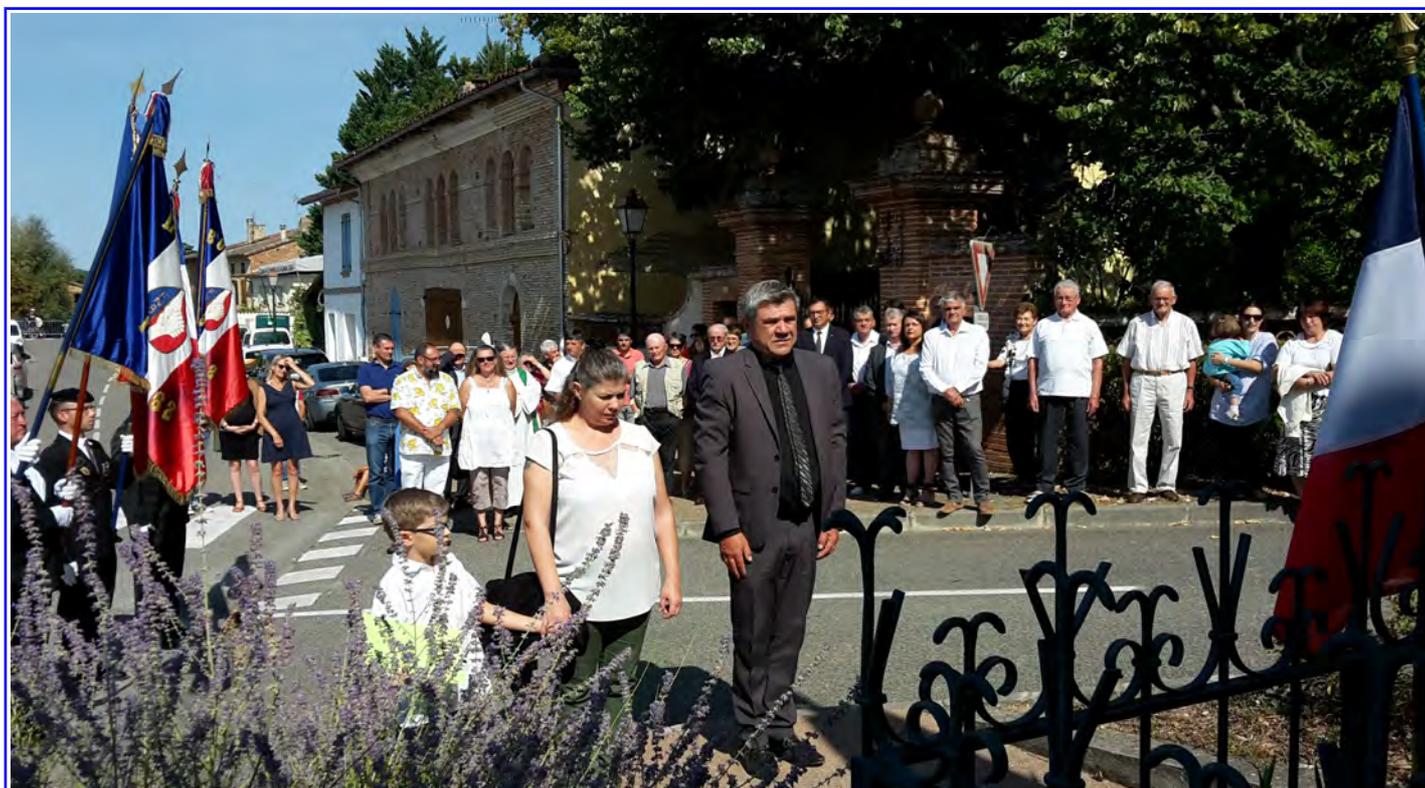
Bulletin Municipal n°46



La gazette de Layrac-sur-Tarn
Décembre 2018

Sommaire

Éditorial.....	3
Au fil du conseil municipal.....	4
Au fil du Conseil Communautaire de Val' Aïgo (CCVA).....	6
Travaux de réfection de l'isolation de la salle des fêtes.....	7
Les vols de câbles à répétition, historique et évolutions.....	7
4 G fixe.....	7
La fibre optique arrive à Layrac.....	7
La rentrée scolaire 2018/2019.....	8
Compétence petite enfance désormais à Val' Aïgo.....	8
Quelles sont les compétences de Val' Aïgo ?.....	9
Centenaire de l'Armistice.....	10
Les Lacs.....	11
Atelier mémoire : Travailler sa mémoire – Gagner en liberté.....	12
Cinéma en plein air.....	12
Martine.....	12
Jeannine.....	13
Le coin des associations.....	13
Les mots croisés de JPA.....	15
Inscription au service d'alarme et d'information de la mairie.....	16
Recensement.....	16
État civil.....	16
La Mairie.....	16
Agenda des Festivités.....	16



[Accédez au discours du Maire de Layrac lors de la cérémonie du souvenir du 2 septembre 2018](#)

ÉDITORIAL

La gazette de Layrac réapparaît après un temps d'absence. La voici modifiée dans sa forme, plus concise, dans sa fréquence avec une seule parution en fin d'année, dans sa diffusion en privilégiant la version numérique. La version papier est distribuée cependant sur demande et aux personnes n'ayant pas d'adresse mail connue. Trois arguments ont pesé sur ces choix : limiter l'impact environnemental de la diffusion papier, réduire les charges communales et surtout, la volonté d'utiliser le temps municipal au développement d'autres projets nécessaires pour notre commune.

Le développement économique de la métropole toulousaine, du nord du département génère et générera un développement démographique de nos territoires dans l'avenir. Certains de nos voisins connaissent déjà une croissance nécessitant la révision de nos infrastructures. Ces dynamiques doivent être appréhendées, prises en considération, pour orienter notre village vers des évolutions indispensables dans un contexte où, le statu quo pourrait conduire à de sévères difficultés.

C'est dans cet esprit que nous avons initié plusieurs projets avec un défi majeur : développer notre commune tout en préservant son identité et ce, avec de très faibles capacités budgétaires.

Le premier de ces projets concerne l'acquisition des lacs de Valette par la communauté de communes Val' Aïgo avec le soutien financier du Conseil Départemental, qui a inclus ce site dans le cadre de sa politique de soutien aux espaces naturels sensibles (ENS). Deux ans de travail, d'échanges et d'argumentation nous ont permis de rassembler nos partenaires autour du projet et de le concrétiser. Les lacs de Valette, lorsque leur aménagement (axé sur la connaissance et l'observation de la biodiversité) sera opérationnel, participeront à l'amélioration de l'identité layracoise et renforceront l'attrait de notre commune. Nous bénéficierons de la communication départementale au travers du réseau des ENS. Ce projet participe également au développement touristique souhaité par Val' Aïgo . Une autre satisfaction et reconnaissance, vient du fait que Val' Aïgo et le Conseil Départemental ont intégralement financé l'opération.

Le second projet concerne la sécurisation de notre village. C'est devenu un impératif au regard des nombreuses remarques que vous avez formulées en mairie, notamment sur les excès de vitesse dans le centre bourg. Nous avons étudié la possibilité de mise en place de dispositif sur la D15 en venant de La Magdelaine, sur la D22 en venant de Bondigoux et de Mirepoix. Parmi les équipements étudiés, nous avons obtenu du Conseil Départemental une subvention de 7 500 € pour financer un ralentisseur sur la D15 en entrée du village, rendant ainsi le coût supportable pour la commune. Ce dispositif devrait être installé fin 2018 ou début 2019. D'autres dossiers de financements sont en

attente de réponse pour les autres secteurs évoqués.

Le troisième projet concerne notre salle des fêtes dont la toiture, souffrant de quelques infiltrations, demanderait à être rénovée. Le coût de cette rénovation, auquel il faut rajouter la charge liée au désamiantage, ne peut se faire sans endettement de la commune. Nous avons contacté des entreprises susceptibles de rénover la toiture en échange de sa location pour installer et exploiter une centrale photovoltaïque. Depuis février nous sommes en relation avec un investisseur intéressé par le projet. Ce projet est d'envergure car il engage la commune sur un bail emphytéotique de 30 ans. Ce faisant, l'entreprise prendrait à sa charge le coût de la rénovation (pose de bac acier) et du désamiantage. C'est un projet complexe et nous avons été accompagnés par l'Agence Technique Départementale sur le plan juridique et par la communauté de communes Val' Aïgo pour les procédures d'appel d'offres nécessaires. A ce jour, de nombreux points restent à régler, notamment avec les assurances, avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et avec ERDF pour la fixation des coûts de raccordement au réseau électrique; autant d'incertitudes qui pourraient remettre en cause le projet. Toutefois si ce dossier arrive à son terme, la participation financière de la commune pour la réfection de notre toiture sera considérablement réduite.

Le quatrième point que je souhaitais évoquer dans cet éditorial concerne l'urbanisme. Ces dernières années le nombre de permis de construire sur Layrac est en augmentation. C'est le résultat du travail engagé par la précédente municipalité suite à l'adoption du PLU. Le développement des communes voisines, la baisse des soutiens d'état au travers des dotations contraignent fortement notre budget. Sans densification démographique, nous risquerions d'être en incapacité d'honorer nos engagements, notamment vis-à-vis de l'école. Le PLU approuvé en 2011 inclus une zone AU0 dont une grande part est propriété communale. L'ouverture à l'urbanisation de cette zone permettrait d'accueillir 15 à 20 logements supplémentaires. Nous avons consulté des investisseurs susceptibles de la lotir. A ce jour nous sommes en discussion avec deux entreprises et nous attachons une attention particulière sur l'esthétique et l'insertion paysagère du projet. Si nous trouvons un accord global, nous engagerons prochainement une modification du PLU pour transformer en AU cette zone AU0.

Voici les principaux dossiers qui mobilisent notre énergie. Ils invitent, j'espère à l'échange et je vous propose de les préciser et d'en débattre au cours de la cérémonie des vœux que nous avons fixé au dimanche 6 janvier 2019.

Dans l'attente l'ensemble de l'équipe et du personnel municipal se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année.

Thierry ASTRUC

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de cette année 2018, se sont tenues 5 réunions du conseil municipal à Layrac sur Tarn. Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique...
Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne les mesures votées.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Les comptes rendus sont disponibles à tous en mairie et également accessibles sur le site web de la mairie de Layrac à l'adresse suivante :

<http://www.layracsurtarn.fr/>

rubrique : la-mairie Onglet : conseil-municipal

Voici un Extrait de chacun comptes rendus classés par ordre chronologique :

Extrait du 22 03 2018 Approbation Compte Administratif 2017

1- Approbation Compte Administratif 2017

Délibération N° 2018/02

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget principal relatif à l'exercice 2017 et présente le détail des dépenses effectuées et des recettes encaissées

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	223 554.47	Dépenses	14 002.71
Recettes	263 415.44	Recettes	17 495.73
Excédent de clôture	39 860.97	Excédent de clôture	3 493.02
Déficit de clôture		Déficit de clôture	
Reprise des résultats antérieurs :	164 501.40	Reprise résultats antérieurs	9 647.83
Résultats	204 362.37	Résultats	13 140.85
Restes à réaliser			- 6 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017

Extrait du 12 avril 2018 Vote des taux d'impositions 2018

Délibération N° 2018/12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation aux taux fixés l'année 2017
Par conséquent, le conseil Municipal

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

* Taxe d'habitation :	22.29%
* Taxe foncière (bâti) :	15.37 %
* Taxe foncière (non bâti) :	94.12 %

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif 2018

Délibération N° 2018/13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612.1 et suivants L.2311.1 à 2343.2 ;
Considérant l'obligation de voter le budget primitif établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 pour la Commune Monsieur le Président expose les conditions de préparation du budget primitif 2018 et en présente son contenu. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	
Total Dépenses	446 153.37 €	176 489.22 €	
Recettes	247 791.00 €	163 348.37 €	
Résultat antérieur positif reporté	198 362.37 €	13 140.85 €	
Total Recettes	446 153.37 €	176 489.22 €	Voté à l'unanimité

Extrait du 6 juillet 2018 Promesse de bail toit salle des fêtes

7 - Autorisation donnée au Maire de signer la promesse de bail pour la pose de panneaux photovoltaïques à la salle des fêtes

Suite à une prise de contact avec les services juridiques de l'ATD pour connaître la procédure, le juriste a conseillé de faire une publication. C'est la Communauté des Communes Val'Aïgo qui s'en charge.

Le cahier des charges a été rédigé en réunion maire/adjoints et a été transmis à la Communauté des Communes Val'Aïgo.

La question de l'impôt foncier est à régler avant de prendre une décision.

Délibération n°2018/19

Considérant que la commune de Layrac sur Tarn est propriétaire de la salle des fêtes située 190 chemin de la Mongiscarde, cadastrée sur les parcelles AK 32 et AK 39.

Considérant que la toiture d'une superficie de 800 m² est à dépolluer et à rénover.

Considérant que sur cette toiture, la commune a une volonté affirmée d'implanter un parc photovoltaïque.

Considérant que la commune souhaite contacter des opérateurs susceptibles d'effectuer les travaux nécessaires et leurs proposer une location dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Considérant que le développement de ce projet nécessite la signature préalable d'une promesse de bail emphytéotique.

Monsieur le Maire demande

- l'autorisation de contacter des opérateurs susceptibles d'effectuer les travaux nécessaires
- l'autorisation de signer une promesse de bail emphytéotique avec l'opérateur choisi.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le conseil municipal l'autorise à **l'unanimité** à contacter des opérateurs susceptibles d'effectuer les travaux nécessaires pour la réalisation du projet de panneaux photovoltaïques et à signer la promesse de bail emphytéotique avec l'opérateur choisi.

Extrait du 11 octobre 2018

4 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux plafond de la salle polyvalente

Délibération 2018/22

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers, de remplacer au niveau du plafond de la salle polyvalente, des plaques défectueuses.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront effectués en régie.

Nous avons reçu un devis de la société PST Sas Norbert Farenc et Fils, pour l'achat des plaques nécessaires, d'un montant de 1231.03 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention, venant épauler le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention.

Ces extraits reflètent une petite partie des sujets qui sont abordés et traités par vos conseillers municipaux élus.

Les conseillers municipaux sont à votre écoute et à votre service. N'hésitez pas à les contacter ou à les solliciter dès que vous en avez besoin.

[AU FIL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VAL' AÏGO \(CCVA\)](#)

www.valaigo.fr

15 mars 2018

- décision de mutualiser le service marché public en vue de faire des achats groupés pour bénéficier de tarifs préférentiels sur les achats
- décision de mise en place d'une Maison des Services au Public (MSAP) avec deux antennes, Villemur et Bessières

29 mars 2018

- approbation des comptes 2017
- maintien du taux de fiscalité des ménages inchangé pour 2018
- maintien du taux de la Taxe des ordures ménagères pour 2018
- approbation du budget primitif 2018
- approbation de l'acquisition d'un terrain de 9 hectares sur le parc économique du Triangle à Bessières, zone qui sera dédiée à l'utilisation du réseau de chaleur
- dans le cadre de la réalisation de la Voie verte, approbation de la cession à l'euro symbolique des parcelles privées du Conseil départemental de Haute-Garonne et de la commune de Villemur
- approbation de l'acquisition des lacs de Layrac au prix de 160 KE



2 mai 2018

- délégation de la compétence immobilier d'entreprise au Conseil départemental

7 juin 2018

- approbation des statuts du SMIX (portes du Tarn) suite à l'intégration de Buzet-sur-Tarn à la CCVA
- approbation de la demande de subventions pour les lacs de Layrac

13 septembre 2018

- intégration de nouveaux conseillers communautaires suite à l'intégration de la commune de Buzet. Gilles Joviado, maire de Buzet, est élu vice-président en charge du transport et de la mobilité, Thierry Astruc, maire de Layrac, est élu vice-président en charge de l'environnement naturel
- accueil des représentants de Buzet qui vient d'intégrer la CCVA
- approbation du tableau des effectifs de la CCVA
- Suite à l'intégration de Buzet, Layrac perd un conseiller communautaire
- élection des représentants communautaire au Syndicat Mixte des Portes du Tarn, MM Dumoulin et Oger sont élus délégués titulaires
- Tourisme : extension de la période d'ouverture du camping

inauguration du camping de Bernadou :



TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ISOLATION DE LA SALLE DES FÊTES

Pour des raisons de sécurité (chute des parclofes soutenant les panneaux isolants), nous avons été contraints d'engager des travaux afin d'éviter la fermeture de la salle. Par l'intermédiaire de la Communauté de communes, nous avons loué une nacelle et avons procédé au remplacement des panneaux et pièces défectueuses. La main d'œuvre a

été assurée par notre employé municipal aidé d'un agent de Val' Aïgo. Le montant des travaux est de 1700 €, une subvention a été demandée. La municipalité tient à remercier Joseph et la Communauté de communes pour leurs aides dans le bon déroulement de ces travaux.

LES VOLS DE CÂBLES À RÉPÉTITION, HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONS

D'août 2017 à avril 2018, le câble d'alimentation du réseau téléphonique souterrain (route de Toulouse) qui alimente certains abonnés de Layrac-sur-Tarn a été volé à cinq reprises.

Au total, ce sont plus de 600 m de câble qui ont été dérobés privant chaque fois certains Layracois de téléphone et d'internet. Nous avons saisi la société Orange pour envisager des mesures correctives et leur demander d'agir pour protéger le réseau. Après des négociations parfois complexes, Orange a accepté de poser des plaques sécurisées sur les trappes

d'accès aux câbles, bien que cela ait un coût important, sans être totalement fiable selon eux.

Nous avons insisté sur le caractère dissuasif d'un tel équipement qui, nous en convenons n'empêchera pas les malfaiteurs de voler des câbles ailleurs. Si le problème peut être résolu pour Layrac, il reste cependant entier pour Orange.

À ce jour nous constatons que depuis l'installation des plaques en question nous n'avons pas souffert de nouveaux désagréments... en espérant que cela dure.

4 G FIXE

Le 6 septembre dernier, une soirée d'information sur la 4G fixe était organisée à Bernadou par la mairie de Villemur sous forme de réunion publique. Les trois fournisseurs d'accès présentèrent tour à tour leur produit. Il s'agit de : Nordnet, partenaire d'Orange, Alsatis et Ozone.

De quoi s'agit-il ? De permettre à notre téléphonie fixe d'obtenir un haut débit entrant et sortant en attendant l'arrivée de la fibre optique prévue d'ici trois à quatre ans. Actuellement, l'ADSL ne permet qu'un débit de 4 Méga pour à peu près tout le monde, ce qui peut être un peu faible pour de gros utilisateurs (essentiellement professionnels).

Comment ça se passe ? Après l'installation d'un petit boîtier rajouté en toiture à l'antenne de réception

actuelle et le changement de la box mise à disposition gratuitement, un débit maximum de 30 Méga entrants et 5 Méga sortants est garanti.

Si l'on se trouve dans une zone mal desservie, l'installateur teste d'abord si un gain de débit est possible. Si aucun gain n'est obtenu, l'intervention est gratuite. Si le test est positif, l'installation est gratuite pour autant que l'on s'engage à souscrire un des forfaits proposés. Trois tarifs différents sont proposés selon les options souhaitées. Pour les zones blanches, il y a hélas peu d'espoir d'amélioration par ce procédé.

Attention : la 4G ne concerne que la téléphonie fixe, la téléphonie mobile n'est aucunement concernée par l'opération.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE À LAYRAC

La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à très grande vitesse via la lumière, près de 100 fois plus rapide que la vitesse traditionnelle. La commune de Layrac est divisée en 2

Vous pouvez suivre l'avancée de ces deux derniers chantiers ambitieux, 4G fixe et fibre optique, sur le site du Conseil départemental : <https://www.haute-garonne.fr/retrouvez-lavancement-du-tres-haut-debit-dans-votre-commune>

zones sur un découpage Nord/Sud. Une première zone, la zone Nord, obtiendra l'accès de la fibre entre juin 2019 et mai 2020. La seconde zone, la zone Sud, entre juin 2021 et mai 2022. La limite entre les zones n'est encore pas très précise.

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Cette année ce sont 134 enfants à l'école élémentaire de Mirepoix sur Tarn, dont 15 enfants layracois et 76 enfants à l'école maternelle de Bondigoux, dont 8 enfants layracois, qui ont effectué leur rentrée au mois de septembre. Les enseignantes de la maternelle sont : Mme Sarramonne Odile (*Directrice*), Mme Forel Caroline, Mme Sautet Émilie

Les enseignants de l'élémentaire sont : Mme Galino-Boisset Fabienne (*Directrice*), Mme Follman Anna, M. Gilbert Steve, Mme Poissonnier Céline, M. Bessiere Bruno, Mme Jacomis Sylvie, Mme Gayral Christelle

Nous leur souhaitons à tous une belle année !

COMPÉTENCE PETITE ENFANCE DÉSORMAIS À VAL' AÏGO

Notre communauté de communes Val' Aïgo (CCVA) a pris la compétence petite enfance, gestion des crèches, sur l'ensemble du territoire. De fait, la crèche de Layrac n'est plus administrée par le Syndicat Intercommunal de Gestion des Établissements Publics (SIGEP), qui gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn. Chacune de ces communes était propriétaire de ses bâtiments

(maternelle propriété de Bondigoux, crèche propriété de Layrac, primaire propriété de Mirepoix). Ce transfert de compétence a demandé également un transfert de propriété. En conséquence, nous avons vendu le bâtiment de la crèche à la CCVA à l'euro symbolique.

Pour conserver l'équité entre les 3 communes du SIGEP, Mirepoix et Bondigoux ont transféré la propriété de leurs bâtiments au SIGEP.



Inauguration de l'extension de la crèche multi accueil «Prés en bulles» en octobre 2018.

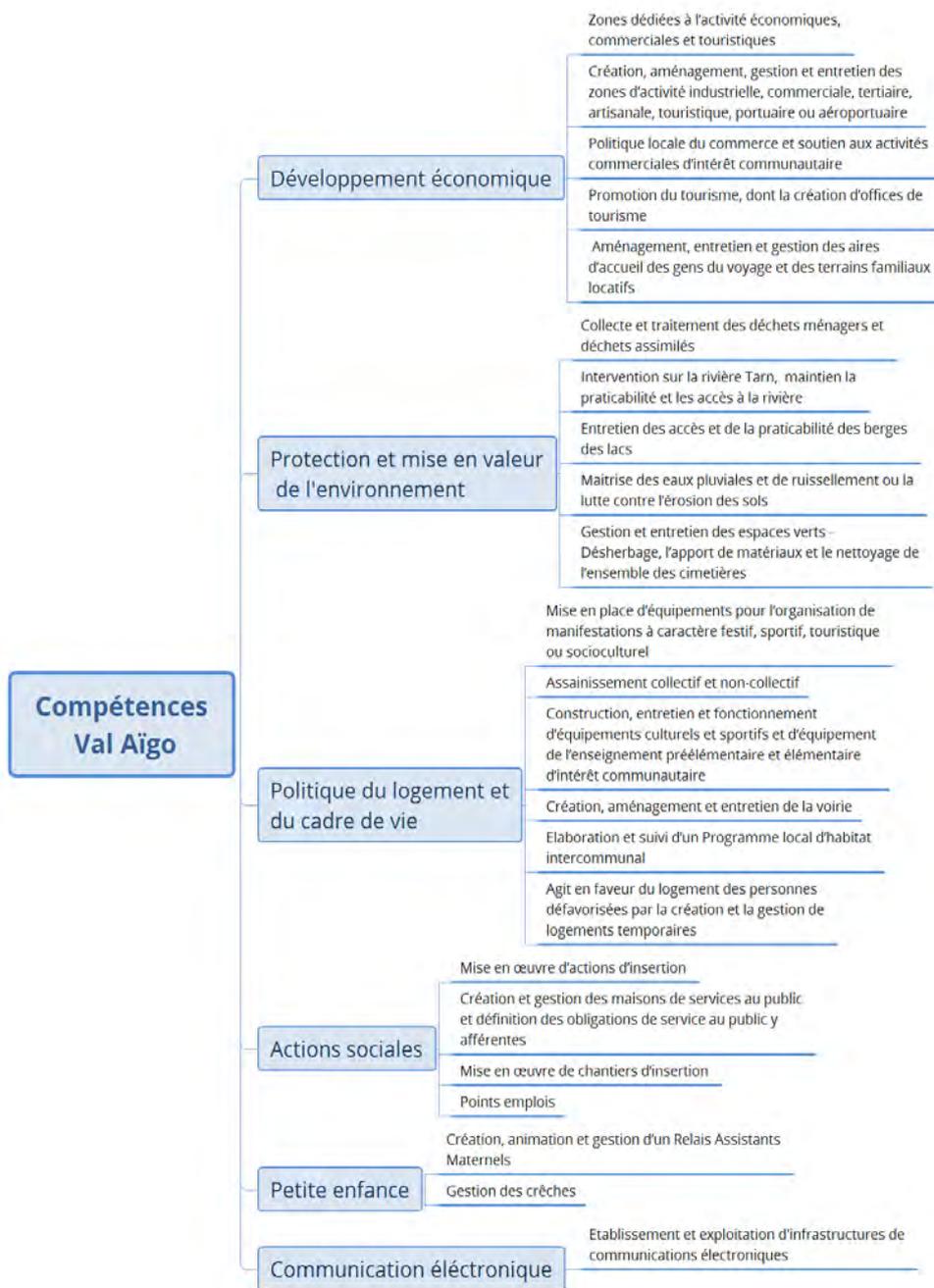
QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE VAL' AÏGO ?

Si, en France, les syndicats de communes existent depuis 1890, il faut attendre 1992 pour qu'une nouvelle conception de l'intercommunalité se mette en place.

La Communauté de communes du canton de Villemur est créée le 17 décembre 1999. Et c'est en 2012, avec l'adhésion de Bessières, que notre Communauté prend le nom de Val' Aïgo en référence à la rivière Tarn, fil commun des 9 communes aujourd'hui concernées : Bessières, Bondigoux, Buzet, La

Magdelaine, Le Born, Mirepoix, Layrac, Villematier et Villemur.

Suivant la loi, les communautés de communes sont obligatoirement compétentes en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Mais bien d'autres compétences peuvent s'y ajouter. Voici, ci-dessous un résumé, des compétences de Val' Aïgo :



CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Le temps s'était mis de la partie en ce samedi 10 novembre pour la commémoration centennale de l'armistice dans notre village. Et c'est par un beau soleil que les familles de Layrac se rendirent en cortège au monument aux morts pour rendre hommage à nos poilus décédés durant la première guerre mondiale. Les enfants du village déposèrent la gerbe en compagnie de M. le maire. Puis ce fut la lecture d'un message de la présidence de la République avant que le maire ne prononce son

discours. La cérémonie prit un tour particulièrement émouvant lorsque deux de nos enfants lurent deux lettres de poilus adressées à leur famille depuis les tranchées. La sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise donnèrent un ton solennel à cette cérémonie, qui s'acheva par le partage du verre de l'amitié à la salle des associations où se tenait une exposition sur la Grande Guerre, centrée sur nos poilus disparus.

[Accéder au discours du Maire de Layrac sur le site Internet de Layrac](#)



Cérémonie du 11 novembre avec les enfants du village

Exposition sur la Grande Guerre



LES LACS



Les anciennes gravières de Valette à Layrac-sur-Tarn ont été achetées par la Communauté de Communes Val'Aïgo. C'est un atout indéniable pour renforcer l'attrait de la commune, conforter son identité et proposer aux citoyens un espace naturel de 17 ha à vocation environnementale et pédagogique. Lors de la mise en place du PLU, ce site avait fait l'objet d'un espace réservé par la précédente municipalité, sous la responsabilité de Jacqueline Bonnet. C'est donc dans la continuité que nous avons travaillé pour concrétiser ce projet.

Dès l'annonce de la mise en vente du site par son expropriétaire, nous avons saisi la Communauté des Communes pour présenter un projet à vocation touristique et pédagogique qui a retenu l'intérêt et le soutien de Jean Marc Dumoulin, président de Val' Aïgo, lequel est conscient de la plus-value économique et identitaire que peuvent générer de tels projets à l'échelle de la communauté, permettant de structurer un potentiel déjà riche et intéressant (patrimoine bâti, voie verte, sentiers de randonnée, forêt de Buzet, navigabilité du Tarn ...). Les lacs de Valette, à Layrac, compléteront donc cette offre touristique en proposant un site rive droite du Tarn, équilibrant ainsi le périmètre de Val' Aïgo.

Le projet d'achat des lacs de Valette n'aurait pu voir le jour sans le soutien de Jean Luc Raysseguier notre Conseiller départemental. Le Conseil départemental a en effet inscrit le site dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui a pour objectifs de préserver durablement le patrimoine, les milieux naturels et la biodiversité, de développer les activités de découverte et d'éducation à l'environnement tout en favorisant les activités touristiques.

Si Layrac a tout à gagner d'intégrer le réseau départemental des ENS, la commune n'aurait jamais pu porter un tel projet sans le soutien de Val' Aïgo et du département de la Haute-Garonne qui ont intégralement financé l'investissement.

Dès le début 2019, un inventaire des espèces floristiques et faunistiques va débuter. Il se terminera par l'élaboration d'un plan d'actions en termes de protection de l'environnement, d'accueil du public, de développement pédagogiques et d'activités récréatives.



ATELIER MÉMOIRE : TRAVAILLER SA MÉMOIRE – GAGNER EN LIBERTÉ



En partenariat avec l'association Ans-Vies'âges, la mairie de Layrac-sur-Tarn et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Midi-Pyrénées, un atelier mémoire s'est déroulé du 21 novembre 2017 au 27 février 2018, soit 12 séances avec 10 participants. Les participants étaient tous très

intéressés et très investis dans la pratique. Très demandeurs en termes de théorie et de compréhension des techniques. Échanges et complicité sont vite apparus. Du co-voiturage s'est organisé et un pot de clôture a été préparé par tout le monde.

CINÉMA EN PLEIN AIR

Ces séances de cinéma en plein-air sont proposées par la Communauté de Communes Val' Aïgo depuis 2015. Les projections démarrent à la tombée de la nuit. Ce sont des soirées « cinéma sous les étoiles » gratuites et familiales.

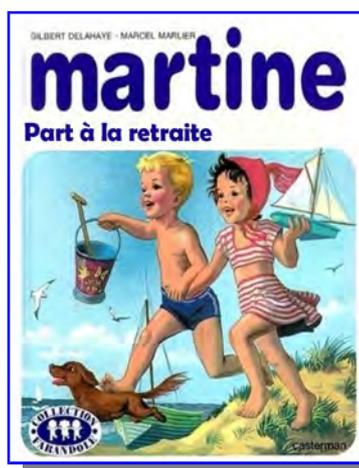
Les retours sont très positifs de la part de la population locale, des visiteurs et des touristes qui, en période de forte chaleur, ont accueilli ces soirées « à la fraîche » avec plaisir.

La programmation 2018 prévoyait 4 projections : à Villemur, à La Magdelaine, à Bessières et à Layrac. À Layrac ce sont environ 80 personnes qui se sont retrouvées pour assister à la projection du film La fille du puisatier.

Au total, près de 300 personnes se sont déplacées lors de ces projections en plein-air. Vivement l'été prochain !

MARTINE

En ce samedi 13 octobre, c'est par une belle journée chaude et ensoleillée, la dernière d'un été qui ne voulait pas finir, que les Layracois(es) se retrouvèrent à la salle des fêtes remise à neuf pour remercier Martine Raynaud de tout le travail accompli à leur service depuis 1994. Nous l'avons dit avec des fleurs, tandis que chacun des trois maires avec qui elle a travaillé



louaient chacun à leur tour son grand dévouement et sa conscience professionnelle.

Entourée de sa famille, Martine, très émue, réussit courageusement à prononcer quelques mots, remerciant ses collègues des mairies environnantes, présentes pour l'occasion, Joseph et Catherine, tous les Layracois(es), le maire et ses prédécesseurs, les présidents du syndicat des eaux Didier Roux et Francis Estaves, sa famille pour sa présence, sans oublier Georges pour sa patience à avoir supporté ses absences prolongées tout au long de ces années. Une page se tourne, bienvenue à Florence, et place à l'apéritif dinatoire qui concluait cette cérémonie. Nous ne t'oublierons pas MARTINE, et encore merci.

Retrouvez les photos de cet événement sur le site de Layrac : <http://www.layracsurtarn.fr/fr/la-mairie/martine.html>

JEANNINE

Elle était la gazette de notre village. Sa bienveillance naturelle l'amenait à partager nos moments heureux ou compatir et souffrir, lorsque l'on se sentait affligé de maux divers.

Sa vie fut un long renoncement, une désappropriation de son être, elle le savait mais n'en concevait nulle rancœur, tant la bonté l'habitait et sa joie éclatait.

Sa mère, qu'elle considérait comme telle, car elle l'avait élevée après le décès de celle qui l'avait mise au monde, la maintenait sous une surveillance stricte, la déroband à certaines affections, pour la retenir auprès d'elle. Plus tard, libérée de son joug, elle connut des fortunes diverses, tant sa candeur et ce besoin d'Amour inassouvi l'amènèrent à subir ce qu'elle ne méritait pas... Elle a accompagné dans la maladie ceux ou celles qui l'ont fait souffrir, rendant le Bien en héritage.

Elle avait cependant ce défaut de se sentir toujours l'obligée, la moindre attention, dont elle se jugeait indigne, lui faisait venir les larmes aux yeux, elle savait donner et éprouvait un sentiment ambigu de joie et de malaise de recevoir.

Éprouvée dans sa maladie qu'elle voulait cacher, pour ne pas déranger, elle recherchait et imposait sa

solitude ; alors on ne la voyait plus, elle voulait dans le silence et son repli, recouvrer ce brin d'énergie, une volonté à se donner encore et toujours!

Joseph fut sa dernière joie, sa maison, son jardin et ses poules qu'elle chérissait, allaient lui survivre, bruissant des jeux des enfants.

Ses yeux pétillants d'un vert éclatant, son large sourire, ces propos où la vie du village s'animait nous manquent. On se sentait une famille élargie, elle qui n'en avait pas, elle restituait cette âme et ce lien d'appartenance à un espace divers mais unique, celui d'une communauté qui veille et s'entraide.

Elle n'était plus seule le jour de ses obsèques....Layrac lui rendait un hommage qu'elle ne pouvait imaginer, tant sa réserve et sa modestie étaient grandes.

Ouvrière aux mains adroites, elle demeurera enracinée dans la mémoire de ceux qui l'ont connue, elle qui n'a jamais blessé personne.



R.Mosnier

La grande générosité de Jeannine s'est exprimée jusqu'après son décès, ayant réservé dans sa succession un don à la municipalité de Layrac. En reconnaissance de quoi, une plaque à sa mémoire orne désormais un des murs de la salle des associations .

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le Comité des fêtes

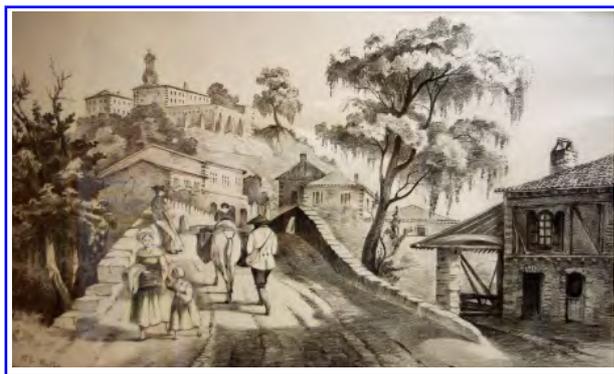
Le comité des fêtes pour cette année 2018 a été ravi de pouvoir réaliser une manifestation de plus, puisque nous avons pu organiser un bal masqué. Suivi du marché gourmand ainsi que de la fête, où beaucoup d'entre vous ont répondu présent et nous vous en remercions.



Pour l'année à venir nous aimerions faire aussi bien si ce n'est mieux avec peut être des petits changements (surprise !). L'assemblée générale s'est tenue le 2/12/18 à 11h à la salle des fêtes. Rejoignez nous pour agrandir notre petit noyau et nous amener de nouvelles idées.

Amicalement, le Comité des fêtes.

Le Comité des fêtes : Exposition Layrac 2019



Depuis 2016 l'exposition de Layrac est un franc succès.

En effet l'objectif de **mieux connaître nos voisins en favorisant les rencontres entre habitants** a franchi les frontières de notre village et permet ainsi un partage

des dons multiples de nos artistes exposants avec une population venant d'horizons divers.

Cette exposition, organisée par la « section expo » du comité des fêtes, se déroulera désormais chaque année à partir du dernier week-end d'avril. Pour la 4^{ème} édition nous vous donnons rendez-vous à partir du **27 avril jusqu'au 5 mai 2019**.

La nouveauté 2019 permettra de nouvelles rencontres autour d'une activité à thème, animée par un intervenant de 19h à 22h, avec possibilité de restauration sur place.

Ouvert à tous, et si vous souhaitez partager votre savoir-faire votre passion, n'hésitez pas à nous rejoindre

Dans la rubrique :« rencontre, animations 19 h 22 h », vous trouverez prochainement les thèmes retenus avec les références du ou des intervenants.

Une réunion est prévue pour la gestion du planning en fonction des disponibilités de chacun d'eux

Organisation et avancement : à consulter via le site de la mairie de

Layrac : <http://www.layracsurarn.fr/fr/culture-et-loisirs/vie-associative/expo-layrac2018.html>

Exposants : Les inscriptions sont ouvertes. La fiche d'inscription et divers renseignements se trouvent dans la rubrique **Exposant**. Vous y trouverez également toutes les photos des expositions passées ainsi que tous les renseignements pour la prochaine.

Pour information le « bénéfice » de l'exposition est réparti comme suit :

- 50% sont reversés à une association pour enfants malades ;
- 25% permettent l'achat de matériel pour les ateliers réservés aux enfants ;
- 25% financent le fonctionnement de l'exposition.

Toujours à votre écoute, vous pouvez nous joindre : expo-layrac@gmail.com

Le CAL

L'année a démarré avec la traditionnelle soirée millas en février qui réunit les habitués du village et leurs amis des alentours, toujours avec le même plaisir.

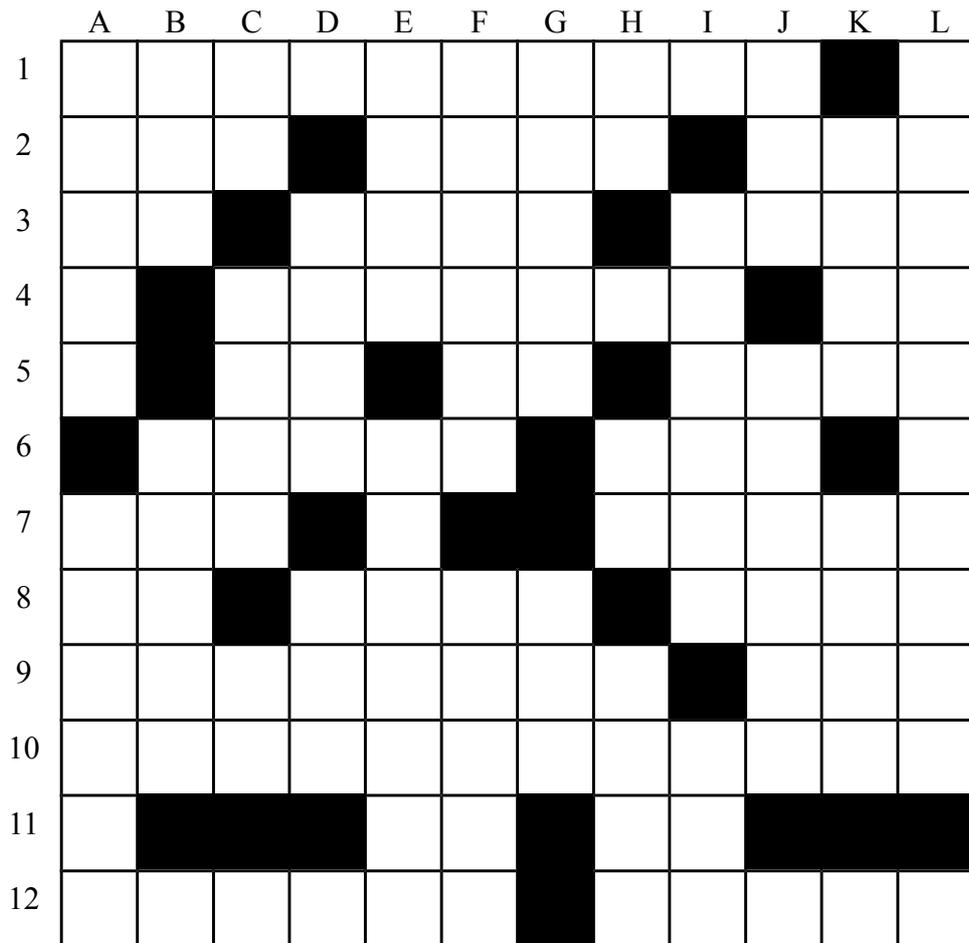


Le CAL a présenté cette année aussi un stand de décors et costumes à l'expo « Les mains en or » sur le thème du Moyen-Âge et une animation de danses médiévales.

Le Tourdion a eu une saison très active avec de nombreuses prestations dans des EHPAD des alentours. Nous avons eu l'immense avantage de découvrir des établissements où les personnels de direction et d'animation forment des équipes dynamiques, sympathiques, proches des résidents ce qui est très réconfortant et stimulant.

À Montech par exemple, le personnel qui s'était costumé a partagé des danses avec le groupe, ainsi que les résidents ou leur famille qui le souhaitaient, lors d'une journée Portes ouvertes.

LES MOTS CROISÉS DE JPA

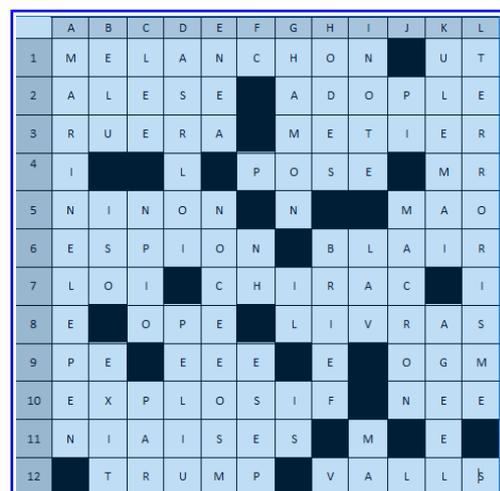


19 mots relatifs à la religion

Horizontal : 1 : Individu de bonne foi. 2 : Ornement en forme d'œuf. Robe indienne. Bouclier. 3 : Note. Viscère. Pas qu'un seul. 4 : Lieu de prière. Petit cours. 5 : Conjonction. Union bancaire. 6 : Israélite. Trou dans un mur. 7 : Vase en terre. Docteur de loi. 8 : Pour le docteur. Chef d'une religion. Le meilleur des endroits. 9 : Saint. Colère du passé. 10 : Luther en était le symbole. 11 : Article. Lui. 12 : Édifice religieux. Livre sacré.

Verticalement : A : On y trouve les règles de vie religieuse. Maison de culte. B : Prière. Ragoter embrouillé. C : Règle. Jus de raisin. Métal inversé. D : Isole des fibres textiles. Match nul. E : Pas sans risques. Possibles emmêlés. F : Qui appartient au peuple. Tranquille. G : Outil de maçon embêté. Posséda. H : Preuve de possibilité. En quel lieu ? Anagramme d'assemblage de charpente. I : Monument consacré à Yahvé. Fleuve mêlé. J : Voyelles. Chauffée doucement, mais ? K : Prêtre. Supérieure au couvent. L : Dans la religion islamique.

Solution du numéro précédent



INSCRIPTION AU SERVICE D'ALARME ET D'INFORMATION DE LA MAIRIE

La mairie vous propose deux types de moyen de communication. L'un par l'envoi de SMS ou de message vocal plutôt destiné à vous transmettre des informations. L'autre par l'envoi de courriel (messagerie) sur des actualités diverses. Vous pouvez vous abonner à l'un et/ou l'autre de ces services. Pour cela il vous suffit de vous rendre à la mairie et Florence vous inscrira.

RECENSEMENT

Le recensement de la population est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Florence Sanchez sera notre agent recenseur. Elle passera chez chacun d'entre vous pour vous remettre les documents et informations nécessaires. Réservez lui le meilleur accueil.

ÉTAT CIVIL

Décès

Jeannine MANDAVIT le 31/01/18
Georges VERGNES le 15/03/18
Renée PLASSE née DARNES le 08/04/18
Louis MOSSO le 22/10/2018

Mariages

Diana KUNKELER et Thierry ASTRUC le 30/06/18
Karine GIRON et Nicolas GOURC le 25/08/18

Naissances

Maël CORONAS né le 14/06/18 à Lavour
Sara BOEUF née le 23/08/18 à Lavour
Maïlys, Bernadette, Sylvie CONTE MOIGNARD née le 25/10/18 à Toulouse

Nouveaux arrivants

M. et Mme Jean BOUHAMED
M. Billy CORONAS et Mme Mélanie BERROCAL
M. Guillaume et Mme Aurélie GAY et
M. Mikael LEREBOURG et Mme Marie-Laure NICOLAS
M. Jérémy RUSCASSIE et Mme Chaïmae BRICHAT
M. Jonathan VILETTE et Mme Julie MARTY
M. Alexandre GUICHOU et Mme Laura SCORCIONE

LA MAIRIE



05.61.35.35.25



mairielayracsurtarn@wanadoo.fr



www.layracsurtarn.fr



Layrac sur Tarn

PERMANENCE DES ÉLUS

Maire ou adjoints : le samedi matin sur rendez-vous

En cas d'urgence :0626305864/ 0683790506

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Mardi : 8h00 – 12h00

Jeudi : 8h00 – 12h00

AGENDA DES FESTIVITÉS

**La cérémonie des vœux aura lieu le
6 janvier 2019 à 10h30 à la salle des fêtes.**